

Compte-rendu
Conseil municipal du 8 juillet 2019

Le conseil municipal de la commune de Sanvignes-les-Mines s'est réuni le lundi 8 juillet 2019, à 20 heures, en Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Ordre du jour :

- Appel nominal
- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2019
- Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

➤ **Personnel – Rapporteur : JC LAGRANGE**

- Tableau des effectifs : modificatif
- Remboursement aux agents des aides FIPHP

➤ **Développement durable – Rapporteur : C LHOTE**

- Adhésion au dispositif communes éco engagée

➤ **Affaires financières - Rapporteur : F POIRRIER**

- Créances éteintes
- Bibliothèque : demande de subvention pour renouvellement de matériel informatique
- Convention 2019 pour les établissements d'enseignement artistique avec le Conseil Départemental de Saône-et-Loire

➤ **Affaires scolaires - Rapporteur : N GRANDO**

- Modification du règlement du restaurant scolaire

➤ **Associations non sportives - Rapporteur : Y DOUHARD**

- Subvention à Creusot Montceau transition
- Association Résonance romane en Bourgogne du Sud : adhésion et cotisation 2019

➤ **Résidence Louis Veillaud - Rapporteur : C DEFACHELLE**

- Audit énergétique résidence Louis Veillaud : demandes de subventions

➤ **Affaires sportives - Rapporteur : F GRAS**

- Convention avec le club nautique

➤ **Affaires générales - Rapporteur : JC Lagrange**

- vœu CNL 71
- Subvention au CODEF

Questions diverses

Le Maire procède à l'appel nominal :

Etaient présents : M. LAGRANGE, M. LHOPE, Mme FILLEUX, M. FOURRIER, Mme POIRRIER, M. BOGUET, Mme GRANDO, M. CANÉ, M. GAGNARD, M. DEFACHELLE, M. REBET, M. DOUHARD, Mme ZARÉBA, M. SOSSNA, Mme GUILBAUT, M. GRAS, Mme ROUSSEAU, M. SIKON,

Etaient excusés : Mme CHAVOT qui a donné pouvoir à Mme GRANDO
Mme PERRIN qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE
Mme BARREAU qui a donné pouvoir à Mme POIRRIER
Mme ANDRÉ qui a donné pouvoir à M FOURRIER
Mme CARNOT qui a donné pouvoir à M. LHOPE
M. JOUTY
M. PICHARD qui a donné pouvoir à M. DEFACHELLE
Mme MATHOUX

Etait absente excusée: Mme RODRIGUES

Le maire informe que l'antenne médicale du centre de santé départemental sera inaugurée le 12 septembre. En parallèle, la commune devrait voir arriver deux ostéopathes qui s'installeront aux sources.

Une rencontre a eu lieu avec le nouveau commissaire afin d'évoquer les problématiques d'incivilités.

M. Frédéric CANÉ est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation d'ajouter la question suivante à l'ordre du jour :

- la mise à disposition d'une parcelle de terrain pour travaux

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte l'ajout de cette question.

Le compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

Le Maire communique au conseil municipal les décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. :

- **DEC2019/10** du 5 juin 2019 relative à la signature d'une convention de location à titre précaire d'un garage situé impasse Ferry à Mme Martine BOBIN,
- **DEC2019/11** du 17 juin 2019 relative l'encaissement d'un don anonyme
- **DEC2019/12** du 19 juin 2019 relative à une indemnisation Groupama Rhône-Alpes Auvergne, correspondant à un acompte sur le remboursement d'un sinistre incendie à la résidence Louis Veillaud
- **DEC2019/13** du 24 juin 2019 relative à la signature, avec le club de voile Montceau-Blanzy, d'une convention d'organisation d'une activité « voile »
- **DEC2019/14** du 24 juin 2019 relative à la signature, avec la SAS Hexagone Manufacture, d'un contrat de location d'un robot aspirateur pour la piscine
- **DEC2019/15** du 24 juin 2019 relative à la signature, avec l'entreprise WALPI SAS, d'un contrat d'assistance téléphonique pour logiciel et matériel informatique
- **DEC2019/16** du 24 juin 2019 relative à la signature, avec la SAS SODIRAC, d'un contrat de crédit-bail pour l'acquisition d'un véhicule

1. Tableau des effectifs modificatifs au 15/07/2019 :

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

Création de :

- un poste au grade d'Educateur de jeunes Enfants 2^{ème} classe à temps complet
- un poste au grade d'Educateur de jeunes Enfants de classe exceptionnelle à temps complet
- un poste au grade de Brigadier-Chef principal de police municipale à temps complet
- un poste au grade de Gardien-Brigadier de police municipale à temps complet

Suppression de :

- un poste au grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- trois postes au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- un poste au grade de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- un poste au grade de technicien à temps complet.
- un poste au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- deux postes au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- un poste au grade d'Adjoint technique à temps non complet
- un poste au grade d'ATSEM Principal 2^{ème} classe à temps complet
- un poste au grade d'ATSEM Principal 2^{ème} classe à temps non complet
- un poste au grade d'Adjoint du patrimoine à temps complet

le tableau des effectifs au 15 juillet 2019 s'établirait donc de la manière suivante :

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS	
		TC	TNC	TC	TNC
SECTEUR ADMINISTRATIF					
D.G.S.	A	1		1	
Attaché Principal	A	1		0	
Rédacteur Pal 1 ^{ère} classe	B	2		2	
Rédacteur Pal 2 ^{ème} classe	B	1		1	
Rédacteur	B	1		1	
Adjt adm Pal 1 ^{ère} classe	C	7		7	
Adjt adm.Pal 2 ^{ème} classe	C	2		2	
Adjoint administratif	C	2		1	
SECTEUR TECHNIQUE					
Ingénieur	A	1		1	
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	1		1	
Agent de maîtrise	C	1		1	
Adjoint technique Pal 1 ^{ère} classe	C	6		5	
Adjoint technique Pal 2 ^{ème} classe	C	4	2	2	1
Adjoint technique	C	13	19	11	19

SECTEUR SOCIAL					
Puériculteur classe supérieure	A	1		1	
Assistant socio-éducatif	A	2		2	
Educatrice jeunes enfants 2 ^{ème} cl.	A	1		1	
Educatrice jeunes enfants 1 ^{ère} cl.	A	1		0	
Educatrice jeunes enfants cl. Excep.	A	1		0	
Aux. puériculture Pal 1 ^{ère} classe	C	2		2	
Aux. puériculture Pal 2 ^{ème} classe	C	2		1	
ATSEM Pal 1 ^{ère} classe	C	1	1	1	1
Agent Social Pal 2 ^{ème} classe	C		1		1
Assistante maternelle	C	5		5	
SECTEUR SPORTIF					
Educateur APS Pal 1 ^{ère} classe	B	1		1	
Educateur APS Pal 2 ^{ème} classe	B	1		1	
SECTEUR CULTUREL					
Assistant Enseignement Artistique	B		7		7
Assistant. Enseignement Pal 2 ^{ème} cl	B		1		1
Adjoint du patrimoine Pal 1 ^{ère} cl	C	1		1	
Adjoint du patrimoine Pal 2 ^{ème} cl	C	1		1	
SECTEUR ANIMATION					
Adjoint d'animation Pal 1 ^{ère} classe	C	1		1	
Adjoint d'animation Pal 2 ^{ème} classe	C	1		1	
Adjoint d'animation	C		4		4
SECTEUR POLICE MUNICIPALE					
Brigadier – Chef principal	C	1		0	
Gardien - Brigadier	C	1		0	

Détail des temps non complet :

- Adjoint technique 19 dont 1 à 33/35^{ème} + 1 à 32.5/35^{ème} + 1 à 31.5/35
2 à 30/35^{ème} + 2 à 29/35^{ème} + 1 à 28/35^{ème}
2 à 25/35^{ème} + 1 à 24/35^{ème}
4 à 20/35^{ème} + 2 à 17.5/35^{ème} + 2 à 16/35^{ème}
- Adjoint technique Ppal 2^{ème} classe 2 dont 1 à 29/35^{ème} + 1 à 30/35^{ème}
- ATSEM Pal 1^{ère} classe 1 à 32/35^{ème}
- Agent Social Pal 2^{ème} classe 1 à 30/35^{ème}
- Assistant Ens. Artistique Pal 2^{ème} classe 1 à 7.75/20^{ème}
- Assistant Ens. Artistique 7 dont 1 à 2/20^{ème} + 1 à 2.75/20^{ème}
2 à 4/20^{ème} + 1 à 7.5/20^{ème} + 1 à 8/20^{ème}
1 à 14/20^{ème}
- Adjoint d'animation 4 dont 2 à 27.5/35^{ème} + 1 à 33/35^{ème} + 1 à 25.5/35^{ème}

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le tableau des effectifs tel que proposé ci-dessus.

2. Remboursement aux agents des aides FIPHFP

Les agents en situation de handicap, peuvent bénéficier d'aide à l'équipement spécialisé par l'intermédiaire du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique.

L'aide du FIPHFP ne peut être versée qu'à la collectivité employeur qui la reverse ensuite à l'agent bénéficiaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **autorise le versement des aides perçues du FIPHFP aux agents bénéficiaires.**

Développement durable - Rapporteur : C LHOTE

3. Adhésion au dispositif communes éco engagées :

Le dispositif « Communes éco-engagées » est porté par la communauté urbaine Creusot-Montceau depuis 2017. Pour mémoire, l'objectif du dispositif est d'améliorer le bien-être des concitoyens et de leur environnement (cadre de vie), tout en concourant aux objectifs, portés par la CUCM de réduction de la production des déchets Il est formalisé par une grille qui vise à déployer progressivement sur chaque commune volontaire près de 25 actions réparties au sein de 5 axes :

- engagement de la commune
- réalisation du service espaces verts
- services et communication aux habitants
- lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective
- prévention et sauvegarde de la biodiversité.

Il s'agit d'un outil permettant la mise en place de projets concrets sur les communes participantes et une auto-évaluation afin de pouvoir progresser.

Il est proposé aux communes de s'engager dans ce dispositif.

Sur proposition du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide d'adhérer au dispositif « Communes éco-engagées » porté par la C.U.CM.**

Affaires financières - Rapporteur : F POIRRIER

4. Créances éteintes

Le Trésorier municipal est chargé du recouvrement des titres de recettes de la commune. Il a fait savoir que des usagers des services font l'objet de liquidation personnelle sans liquidation judiciaire. Il convient donc d'annuler les dettes pour un montant de 154,70 € pour les uns et 547,95 € pour les autres par l'émission d'un mandat à l'article 6542 « créances éteintes ».

Sur proposition du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **autorise M. le Maire à annuler les dettes ci-dessus,**
- **dit que les mandats nécessaires seront émis à l'article 6542 du budget 2019**

5. Bibliothèque : demande de subvention :

Le conseil départemental finance les renouvellements de postes informatiques et logiciels pour les bibliothèques. La bibliothèque André Malraux a besoin de renouveler son matériel. Le conseil départemental pourrait financer à hauteur de 50 %.

Sur proposition du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise M. le Maire à solliciter tous les co financeurs sur ce dossier

6. Convention 2019 pour les établissements d'enseignement artistique avec le Conseil Départemental de Saône-et-Loire

Le Conseil départemental de Saône-et-Loire attribue une aide financière à l'école municipale de musique dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques au titre de la catégorie « établissements d'enseignement artistique ». Elle s'élève à 5 486 € au titre de l'année 2019.

La convention annuelle proposée par le Conseil Départemental prend en compte le projet de l'établissement, les repères pédagogiques utilisés, l'inscription de l'école dans le projet global d'animation et de la vie culturelle de la commune, les barèmes de tarifications non dissuasifs permettant l'accès le plus large possible à toutes les populations concernées, le nombre d'élèves, la masse salariale, le taux de qualification des assistants d'enseignement artistique, le taux de pratique collective...

Sur proposition du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise M. le Maire à signer la convention proposée par le Conseil Départemental (convention jointe)
- dit que l'aide du département sera encaissée à l'article 7473 du budget 2019.

Affaires scolaires - Rapporteur : N. GRANDO

7. Modification du règlement du restaurant scolaire

Le rapporteur propose d'apporter des modifications au règlement intérieur du restaurant scolaire :

- Article 6 : supprimer la possibilité pour nos agents de donner des médicaments.
- Article 8 « à défaut d'inscription l'enfant ne pourra plus être accueilli »
- Article 18 : en fin d'année scolaire, si moins de 3 repas sont dus, un montant de 10 euros minimum sera facturé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le règlement intérieur du restaurant scolaire modifié comme ci-dessus (document joint) applicable à compter de la rentrée de septembre 2019.

8. Subvention à Creusot Montceau Transition

L'association Creusot Montceau Transition s'est investie dans l'organisation de la semaine du développement durable sur la commune. Elle a fait une demande d'aide financière à hauteur de 50 €.

Sur proposition du rapporteur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'accorder une subvention de d'un montant de 50 € à cette association
- dit que la dépense sera prélevée l'article 6574 du budget 2019.

9. Association Résonnance romane en Bourgogne du Sud : adhésion et cotisation 2019

L'église de Sanvignes-les-Mines est répertoriée sur la carte départementale « le patrimoine roman en Bourgogne du Sud » éditée par l'association Résonnance romane en Bourgogne du Sud. Ce document est disponible dans les offices du tourisme et syndicats d'initiative de Saône-et-Loire.

Sur proposition du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de renouveler l'adhésion à l'association Résonnance romane en Bourgogne du Sud pour l'année 2019 et de cotiser à hauteur de 30 €.
- dit que la dépense sera prélevée à l'article 65548 du budget 2019.

10. Audit énergétique résidence Louis Veillaud : demandes de subventions

La résidence pour personnes âgées Louis VEILLAUD a été construite au début des années 1970. Elle comprend 67 logements T1 bis et 5 logements T2. Des travaux de rénovation, notamment en termes d'accessibilité et d'amélioration de la performance énergétique sont à prévoir.

De nombreux logements sont toutefois vacants.

Aussi, une réflexion globale doit être engagée et il est proposé de conduire une mission d'enquête sociale et des diagnostics techniques. Ces deux démarches doivent permettre d'alimenter le projet et le programme de l'opération sur la base d'une connaissance fine des contraintes sociales et techniques.

Concernant la performance énergétique, un audit réalisé selon le cahier des charges de l'ADEME est nécessaire. Cet outil d'aide à la décision permet de définir, en connaissance de cause, chiffres en main, le programme des interventions nécessaire à l'amélioration de la performance énergétique et à l'empreinte écologique de la résidence.

En conséquence, une consultation a été engagée.

Marie Pierre Filleux informe qu'en parallèle de cet audit, une étude sociologique va être engagée afin d'identifier les besoins sur le territoire, avec une réflexion sur les personnes handicapées vieillissantes.

Sur proposition du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- **d'engager la mission d'audit énergétique pour la résidence Louis VEILLAUD afin de définir les travaux nécessaires dans le cadre de la rénovation concernant la performance énergétique,**
- **d'engager la démarche d'accompagnement à la réflexion sur la requalification de la résidence,**
- **de solliciter tous les co-financeurs pour ce dernier point,**
- **d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.**

Affaires sportives - Rapporteur : F GRAS

11. Convention avec le club nautique

Le rapporteur rappelle que la convention triennale de partenariat avec le club nautique a expiré. Il est proposé de d'autoriser le maire à signer une nouvelle convention pour une durée de trois ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **accepte les termes de la convention proposée par le Conseil Départemental (document joint)**
- **autorise le maire à la signer**

Affaires générales – JC LAGRANGE

12. Vœu CNL

La confédération nationale du logement, fédération de Saône et Loire, a souhaité faire part au conseil municipal de la contestation des habitants des cités d'habitat social quant à l'insuffisance de température fournie pour les bailleurs sociaux de la ville. Bien conscient que ceux-ci ne font que respecter la loi qui limite à 19°C maximum la température des logements et qu'ils ne peuvent pas dépasser cette limite sous peine de sanctions.

La CNL demande donc le soutien des élus pour le dépôt d'une question écrite au gouvernement, sur la possibilité laissée de fixer par arrêté une dérogation au principe lorsqu'un immeuble est occupé en majorité par des personnes âgées et ou des enfants en bas âge.

Sur proposition du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de soutenir cette action de la CNL 71

13. Subvention au CODEF

Le collectif de défense des usagers des hôpitaux (CODEF) a organisé en avril 2019 la 31ème rencontre nationale à Saint-Vallier. L'association a sollicité la commune afin d'obtenir une aide financière de 200 €.

Sur proposition du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide d'accorder une subvention de d'un montant de 200 € à cette association**
- **dit que la dépense sera prélevée l'article 6574 du budget 2019**

14. Mise à disposition d'une parcelle de terrain pour travaux

La commune a demandé à la communauté urbaine de l'aider à la mise en place d'un parking stabilisé pour l'école Jules Ferry, afin de sécuriser le stationnement aux heures d'entrée et sortie de l'école.

Pour réaliser ces travaux, la parcelle AB 392 étant propriété de la commune, il convient d'autoriser la communauté à exécuter les travaux sur un domaine qui ne lui appartient pas.

Sur proposition du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise la communauté urbaine à disposer du terrain pour exécuter les travaux d'aménagement nécessaires**
- **autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération et à la cession dans le domaine de la CUCM de la parcelle correspondante, après bornage.**

Jean-Claude LAGRANGE informe que les travaux rue Pierre Brossolette devraient bientôt commencer.

Le projet autour des découvertes, inscrit dans le contrat métropolitain avance avec la constitution d'un groupe de travail et des travaux qui devront être réalisés avant l'été 2020.

Questions diverses

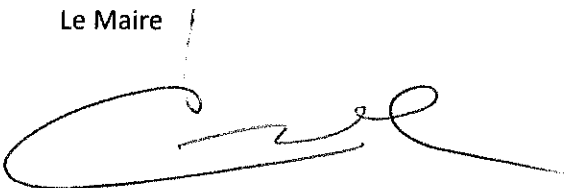
Christian LHOTE informe que les informations pour le prochain numéro de la revue municipale doivent parvenir au service communication avant le 28 juillet. Compte tenu de la période de réserve à compter du 1^{er} septembre plus aucun mot de la majorité comme de la minorité ne sera inséré dans cette publication.

Marie-Pierre FILLEUX informe que l'ADMR est à la recherche de bénévoles.

Jean-Claude LAGRANGE dit que beaucoup de constructions nouvelles sont en cours, 20 en tout depuis le début de l'année.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 20h50

Le Maire



Jean-Claude LAGRANGE



Le secrétaire de séance,

Frédéric CANÉ

